



Un métier, une carrière, un avenir...



Les adjoints de sécurité

Recrutés sans condition de diplôme dans le cadre d'une loi facilitant l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes, les adjoints de sécurité (ADS) sont engagés dans la police nationale pour une période de 5 ans.

Les postulants, hommes et femmes de nationalité française âgés de 18 à 26 ans, sont sélectionnés dans chaque département.

Ils sont chargés d'activités de prévention, d'accueil, de contact avec la population, de missions de sécurité routière, de soutien aux victimes, de sûreté dans les ports et aéroports.

Durant leur contrat, ils bénéficient d'une formation les préparant aux concours de la police nationale et notamment celui de gardien de la paix où un grand nombre d'ADS réussit.

Sens du contact et du dialogue, bonne compréhension et analyse des situations, maîtrise de soi sont les qualités que les adjoints de sécurité doivent rechercher.

Pour plus d'informations, se reporter aux rubriques des ADS.